



2024/045
1.3.1

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	19
Pouvoirs	6
Exprimés	25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 1^{er} mars 2024, s'est réuni le **7 mars 2024** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET
**AMENAGEMENT DE LA
ROUTE DE MARSAC**
**EFFACEMENT DES
RESEAUX**

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT-JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, M. Dominique CHARTIER, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 20h00), M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Pauline RAGUET-FERRE.

Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND a donné pouvoir à Mme Anne-Sylvie LE RESTE
Mme Stéphanie GUILLET a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT-JUST
M. Yoann CARGOUET a donné pouvoir à Mme Cindy BOUILLARD
M. Christophe NIVET a donné pouvoir à M. Patrick MORTIER
M. Pierre-Yves HABAY a donné pouvoir à M. Nicolas ROBIN
Mme Pauline RAGUET-FERRE a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

☒ Mme Françoise JORAT a été élue secrétaire de séance.

Patrick MORTIER, adjoint en charge de l'aménagement de la commune, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est prévu de réaliser des travaux d'aménagement de la première partie de la Route de Marsac, comprise entre la Rue de la Gare et la Rue de la Ferrière, + 1^{ère} partie de la Rue du Pont. Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser prioritairement les travaux d'effacement des réseaux aériens. TE44 (ex Sydela) a établi la pré-étude correspondante à ce projet. Le montant de la participation de la commune s'élève à : 37 983,62 € TTC.

N° Dossier	Travaux		Participation financière estimée à verser à TE44		
	Nature	Coût travaux HT estimé	Montant HT estimé	TVA estimée	Montant TTC estimé
113.22.009EF40	EF40 Réalisation d'un effacement de réseau électrique basse tension.	44 755,33	22 377,67	0,00	22 377,67
113.22.009EP56	EP56 Réalisation de travaux neufs ou rénovation de réseaux éclairage public	26 009,92	15 605,95	0,00	15 605,95
Total de l'opération (en €)		70 765,25	37 983,62	0,00	37 983,62

Conformément à l'avis de la commission Aménagement de la Commune, M. l'adjoint propose d'accepter cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser des travaux d'effacement des réseaux aériens Route de Marsac, pour sa partie comprise entre la Rue de la Gare et la Rue de la Ferrière + 1^{ère} partie de la Rue du Pont,
- **ACCEPTE** le montant de la participation financière de la commune fixée par TE44 à 37 983,62 € TTC, conformément à l'estimation financière n°113.22.009 en date du 25 octobre 2023,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 8 mars 2024

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le

Mu 03/2024